

DM 184 – 22.06

CRÉDIT DE RÉALISATION DE CHF 285'000.00 POUR LES TRAVAUX DE LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL - PARTIE TECHNIQUE

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Après plusieurs études sur l'ensemble de la salle du Conseil municipal, le Conseil administratif propose au Conseil municipal de moderniser les technologies informatiques de cette salle en remplaçant les micros filaires existants par un système de micros sans fils individuels intégrant un système de vote, le système de projection, mais aussi l'éclairage direct suspendu au-dessus des tables du Conseil afin de disposer d'un éclairage bidirectionnel dans le but de satisfaire la visibilité de l'ensemble des Conseillères et Conseillers municipaux.

À ce jour, une rénovation plus complète de cette salle n'est pas envisagée.



SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

La salle du Conseil municipal a été aménagée dans les années 1980, à la suite de la rénovation complète de la Mairie. Depuis, seul le mobilier a été rénové, et quelques travaux d'entretien ont été effectués. Actuellement, cette salle elle est composée de 42 places avec 27 micros.

Durant les deux dernières années écoulées, et afin de répondre aux mesures sanitaires mises en place, soit de respecter les distances minimales et les normes en vigueur, de nombreuses séances du Conseil municipal ont été menées dans différents locaux de la Ville de Vernier, occasionnant beaucoup de déménagements, souvent compliqués et coûteux. À la suite de cela, il a été décidé de profiter de l'occasion pour moderniser les micros et remettre à jour quelques éléments techniques, à savoir principalement de rendre les micros individuels et transportables de manière la plus simple possible, de changer le projecteur devenu obsolète et ne répondant plus aux besoins, et également de revoir les éclairages sur le mobilier afin d'améliorer la luminosité de cet espace ainsi que la salle. De plus, une peinture sera appliquée sur les plafonds de cette dernière.

MICROS

Les micros, actuellement filaires, seront remplacés par des micros autonomes et individuels, qui se présentent de la manière suivante : une station avec un système de vote intégré et un micro, munie d'une carte individuelle qui permettra la reconnaissance de chaque personne, ainsi que des batteries permettant la recharge de ces micros. Un logiciel de transcription automatique y sera intégré.



PROJECTION

Le système de projection n'étant plus d'actualité, et au vu du nombre restreint des séances, il a été décidé que seul le projecteur serait changé et non l'écran, qui restera à sa place actuelle. Cependant, afin de permettre aux personnes assises proche dudit écran de voir correctement la projection, deux écrans supplémentaires, positionnés au sol, seront mis en place.

ÉCLAIRAGES

Il a été décidé de profiter de cette occasion pour revoir le système d'éclairage en revalorisant la luminosité de la salle et en remplaçant le système actuel par un système de LED.

Le système d'éclairage suspendu est actuellement équipé d'ampoules halogènes qui ne sont plus d'actualité. En effet, ces dernières consomment beaucoup trop d'énergie pour un trop faible rendement lumineux. Selon les normes en vigueur, une luminosité de 500 lux est demandée pour des bureaux et salles de conférence ; actuellement et après vérification nous n'avons que 250 lux.



PLANNING

Au vu des événements actuels, les délais de commande pour ces micros spécifiques sont présentement de huit mois. Ces travaux seront commandés en 2022 mais réalisés au printemps 2023. Concernant leur exécution, il faudra prévoir 20 jours de travaux à plein temps, la salle sera non accessible durant ce laps de temps.

INFORMATIONS FINANCIÈRES**A. Budget**

| | | |
|--|------------|-------------------|
| DÉPOSE DE L'EXISTANT ET INSTALLATION DU NEUF | CHF | 15'000.00 |
| SYSTÈME DE VOTATION | CHF | 105'000.00 |
| PROJECTION + ÉCRANS | CHF | 15'000.00 |
| ÉCLAIRAGE | CHF | 50'000.00 |
| PEINTURE | CHF | 45'000.00 |
| ÉCHAFAUDAGE | CHF | 10'000.00 |
| TOTAL | CHF | 240'000.00 |
| DIVERS ET IMPRÉVUS 10% | CHF | 24'000.00 |
| TOTAL | CHF | 264'000.00 |
| TVA 7.7% | CHF | 20'328.00 |
| TOTAL TTC | CHF | 284'328.00 |
| TOTAL TTC ARRONDI | CHF | 285'000.00 |

Au vu de la conjoncture actuelle, ces montants peuvent être soumis à une augmentation de prix.

B. Coûts connexes

| NATURE | DESIGNATION | COUT ANNUEL |
|--------------|--|----------------------|
| 33 | Amortissements du patrimoine administratif | CHF 28'500.00 |
| 34 | Charges financières | CHF 5'700.00 |
| TOTAL | | CHF 34'200.00 |

C. Plan Pluriannuel des investissements (PPI 2022)

| PROJET | BUDGET | 2022 |
|---|----------------|----------------|
| SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL – PARTIE TECHNIQUE | CHF 110'000.00 | CHF 110'000.00 |

La différence entre le montant indiqué dans la présente délibération et celui inscrit au PPI est due notamment à l'insertion dans les travaux du remplacement du système d'éclairage ainsi que des travaux de peinture qui n'étaient pas prévus initialement.

Au bénéfice de ces explications, nous vous recommandons, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, l'acceptation du projet de délibération ci-après.

Membres du Bureau du Conseil municipal :
Mélina BUNTSCHU, Yves MAGNIN, Sylviane COVER,
Claude ANGELOZ, Daniel NOËL, Gilles-Olivier BRON
et Jean-Pierre TOMBOLA

Vernier, le 13 juin 2022

DM 184 – 22.06

Délibération du Conseil municipal de Vernier

relative à un

CRÉDIT DE RÉALISATION DE CHF 285'000.00 POUR LES TRAVAUX DE LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL - PARTIE TECHNIQUE

Vu l'article 38 du règlement du Conseil municipal ;

vu la présentation faite au Bureau le 24 août 2020 par M. Sébastien RION, Architecte – Chef de projets au Service des bâtiments (SBA) ;

vu le rapport de la commission des bâtiments et de l'énergie du ;

sur proposition du Bureau du Conseil municipal ;

le Conseil municipal

décide

- 1 de réaliser les travaux de la salle du Conseil municipal – partie technique ;
- 2 d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 285'000.00 destiné à la réalisation de ces travaux ;
- 3 de comptabiliser la dépense de CHF 285'000.00 dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Vernier, dans le patrimoine administratif ;
- 4 d'amortir la dépense prévue de CHF 285'000.00 au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 02.33, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2023.

